

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 Mai 2021
BU 016 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 31

Présents : 24

Votants : 24

Etaient présents : Dominique BONNET (Président), Valérie DEPIERRE, Alain CHOULOT, Michel CETRE, Jean-Baptiste BAUD, Jean-François GAILLARD, Véronique LAMBERT, Sylvie REGALDI, Jean-François CETRE, Clément FORET (Vice-Présidents), Gilles POULET, Catherine BUGADA, Antoine MARCELIN, Serge MAIRE, Patrice VILLALONGA, Bénédicte LAMY, Denis MOREL, Eric TOURNEUR, Jean DE BRISIS, Aurélien BERTHOD BLANC, Roland CHAILLON, Bruno POIROT, Patrick MONTEVECCHIO, Henri DORBON.

A donné pouvoir :

Assistait à titre consultatif :

Etait Excusé : Bernard LAUBIER, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, René BERNARD.

Etait absent : Christian COLIN Dominique PELIN,

Convocation faite le : 10 Mai 2021

Objet : Demandes de subventions aux associations culturelles – année 2021

VU l'article 6-6 relatif à l'action culturelle et sportive des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPSCJ) en date du 14 septembre 2018 ;

VU la délibération référencée CO 102 DE du 22 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au Bureau Communautaire la possibilité d'attribuer des participations financières à des actions d'intérêt communautaire dans la limite de 10.000 € aux associations ;

CONSIDERANT que la culture est un outil de promotion sociale et d'équité territoriale, la CCAPS par sa politique culturelle vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi que son meilleur accès à tous ;

Entendu les avis de la commission Culture & Patrimoine du 31 Mars 2021,

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité sous réserve que les conditions sanitaires permettent le déroulement des manifestations pré-citées :

1/ DECIDE d'attribuer à MI-SCENE pour son projet « les nouveaux programmeurs » une subvention de 2000 € ;

2/ DECIDE d'attribuer à TOQUE DE TANGO pour son 5^{ème} festival de tango qui cette année pourrait s'ouvrir sur les villes de Poligny et de Salins et devenir une manifestation « Tango O cœur du Jura » une subvention de 1500 € ;

3/ DECIDE d'attribuer à L'OREILLE EN FÊTE pour l'organisation du 12^{ème} festival « chansons en fête » une subvention de 1000 € ;

4/ DECIDE d'attribuer à l'association MUSIQUE BAROQUE DU JURA, de produire un concert sur le territoire – « Venise s'invite dans le Cœur du Jura » une subvention de 2 100 € ;



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 18 Mai 2021

BU 016 DE (SUITE)

Objet : Demandes de subventions aux associations culturelles – année 2021

5/ DECIDE d'attribuer à l'association LA MONTAINE - investissement matériel (timbale) et projet « les Musiciens de Brême », avec une sensibilisation auprès des scolaires (CP-CE1) une subvention de 1000 € ;

6/ DECIDE d'attribuer à MUSIQUES AU CŒUR DU JURA (association d'élèves et parents d'élèves de l'école de musique, pour le développement des pratiques musicales sur le territoire) une subvention de 1000 € pour le concert de Noël ;

7/ DECIDE d'attribuer à la compagnie « LE GAZOUILIS DES ELEPHANTS » pour la création du spectacle « Un monde qui se désagrège » une subvention de 800 € ;

8/ DECIDE d'attribuer à la compagnie « LES URBAINDIGENES » pour la programmation des « Amuses-Bouches », 2 à 3 spectacles de rues qui seront joués dans les villages de la CCAPS (de mai à août 2021), en amont du festival « Salins sur Scènes » une subvention de 800 € ;

9/ DECIDE de ne pas attribuer de subvention de l'association « SALINS PAYS DU LIVRE » pour 5 représentations en théâtre extérieur au moment de Noël, pour les 400 enfants scolarisés sur le territoire de l'ex.Pays de Salins ;

10/ DECIDE d'attribuer à la compagnie « MAMATCHA » pour la création du spectacle « Matcha la petite poule verte » une subvention de 800 € ;

11/ DECIDE d'attribuer à la compagnie « PROJET D » pour la création du spectacle « Sandrine et Lafleur » une subvention de 800 € ;

12/ DECIDE d'attribuer à la compagnie « LE PORTE PLUME » pour des interventions sur le territoire : bulles poétiques, RV téléphoniques, boîtes à mots, spectacles petites jauges, médiations dans les écoles, les médiathèques une subvention de 2 500 € ;

13/ DECIDE d'attribuer à Promodegel pour les « NUITS REBELLES » une subvention de 3 000 € ;

14/ DECIDE d'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde du Château de la Chatelaine visant la poursuite de fouilles triennales programmées en 2021 une subvention de 750 € ;

15 / DIT que des crédits suffisants sont prévus au BP 2021.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,



Dominique BONNET